

- SAISON 2015/2016 -

# INFORMATIONS ASSURANCES

## AUX LICENCIÉS



### ASSURANCES

Si lors de votre demande de licence vous avez choisi d'adhérer à l'assurance  
**«GARANTIES DE BASE ACCIDENTS CORPORELS»** proposée par la FFKDA,  
consultez sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) toutes les conditions relatives à :

- votre assurance « Responsabilité civile »
- votre assurance « Individuelle accident »

En souscrivant aux **«OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FFKDA»**, vous obtiendrez  
des garanties supplémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport.

Avec notre partenaire « Santé » :



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉRATION SUR :

